



Assemblée générale

Distr. générale
1er novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 38 de l'ordre du jour

**La situation en Amérique centrale : moyens d'établir
une paix ferme et durable et progrès accomplis
vers la constitution d'une région de paix, de liberté,
de démocratie et de développement**

Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala : prorogation du mandat

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport récapitule les faits nouveaux enregistrés en 2002 au titre de l'application des accords de paix au Guatemala. Compte tenu du nombre de dispositions qui restent à appliquer et de la détérioration de la situation dans le pays, le Secrétaire général demande que le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala soit prorogé du 1er janvier au 31 décembre 2003.

* Le 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a prorogé le mandat de la MINUGUA du 1er janvier au 31 décembre 2002. Le présent rapport est soumis de façon à coïncider avec la fin du mandat de la MINUGUA, le 31 décembre.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/223 du 24 décembre 2001, par laquelle elle a reconduit le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), défini par la résolution 51/198 B du 27 mars 1997. Tout au long de l'année 2002, la Mission a continué à s'assurer que les accords de paix conclus entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) étaient effectivement appliqués. Par sa résolution 56/223, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser la prorogation du mandat de la Mission du 1er janvier au 31 décembre 2002. Dans la même résolution, elle m'a demandé de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport actualisé accompagné de recommandations sur les activités de l'Organisation au Guatemala après le 31 décembre 2002.

2. Dans mon rapport en date du 21 septembre 2001 (A/56/391), j'ai recommandé à l'Assemblée générale la prorogation du mandat de la MINUGUA jusqu'au 31 décembre 2002. À cette occasion, j'ai présenté, comme je le fais depuis décembre 2000, des plans de réduction progressive des opérations de la Mission jusqu'à sa clôture, en décembre 2003. J'ai également exhorté les organismes du système des Nations Unies à s'intéresser de plus près aux questions et projets inscrits dans le plan prioritaire de paix, et à renforcer les capacités des institutions nationales pour qu'elles puissent assumer des fonctions essentielles une fois la Mission achevée.

3. Le septième rapport sur la vérification de l'application des accords de paix a été présenté à l'Assemblée générale le 10 juillet 2002 (A/56/1003). Par la suite, le 14 août 2002, j'ai transmis à l'Assemblée le treizième rapport de la Mission sur l'application de l'Accord global sur les droits de l'homme (A/57/336). Le présent rapport fait le point de l'évolution du plan de paix en 2002. Il présente également un plan de restructuration de la Mission en 2003, qui vise à réduire progressivement les opérations jusqu'à la fin du mandat de la Mission. Tous les accords auraient dû être en principe appliqués en décembre 2000. Néanmoins, compte tenu des retards, la Commission de suivi de l'application des accords de paix a établi un nouveau calendrier en fixant la date en 2004.

II. Cadre politique et d'application des accords de paix

4. Après une année de stagnation des accords de paix et de divergences politiques au Guatemala, la réunion du Groupe consultatif pour le Guatemala, organisée par le Gouvernement et la Banque interaméricaine de développement à Washington et à laquelle participaient des représentants du Gouvernement, de la société civile, de la communauté des donateurs et du système des Nations Unies, a fait renaître l'optimisme au sujet du processus de paix en février 2002. Les débats ont été fructueux et se sont déroulés dans un climat de respect mutuel, ce qui laissait entendre que les Guatémaltèques étaient unis derrière le plan de paix, et disposés à réduire le conflit. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont souligné qu'ils continuaient à soutenir le Guatemala à condition que des progrès soient enregistrés sur les neuf points devant faire l'objet de mesures prioritaires de la part du Gouvernement, notamment l'application accélérée des accords de paix, la lutte contre l'impunité, l'amélioration de la sécurité publique et la garantie du respect des droits de l'homme.

5. D'importants progrès législatifs ont été accomplis depuis la réunion du Groupe consultatif. C'est ainsi qu'en avril 2002, le Congrès a approuvé la loi relative aux Conseils de développement urbain et rural, la loi générale sur la décentralisation et les réformes du Code municipal. Ces dispositions législatives constituent des pas importants vers le respect des engagements pris dans le cadre des accords de paix en faveur de la décentralisation et de la participation sociale. En septembre, le Congrès a adopté une loi interdisant toute discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique et d'autres critères et prévoyant notamment des sanctions plus sévères lorsque la victime fait partie de la population autochtone guatémaltèque.

6. Le Gouvernement a présenté des plans détaillés sur la manière dont il entend honorer les engagements qu'il a pris lors de la réunion du Groupe consultatif et des rapports intérimaires périodiques à la communauté internationale et à la Commission de suivi de l'application des accords de paix. Les responsables gouvernementaux ont donné l'assurance que ces plans ne se substituent en aucune façon à la volonté ferme de l'État de respecter les accords de paix dans leur ensemble. Les organismes de la société civile ont néanmoins reproché au Gouvernement de privilégier ses engagements vis-à-vis des institutions financières internationales au détriment des objectifs définis dans les accords de paix.

7. Malgré ces progrès, l'application des accords de paix accuse un retard considérable dans de nombreux domaines (voir A/56/1003 et A/57/336). Les budgets alloués au secteur social et à celui de l'enseignement demeurent insuffisants, alors que les forces militaires bénéficient de ressources excessives, jouent des rôles qui peuvent être confiés à des civils et mettent du temps à changer leur doctrine contre-insurrectionnelle et à redéployer leurs unités. Bien que des progrès aient été accomplis en ce qui concerne la constitution d'une force de protection civile pour le Président de la République, le Gouvernement n'a pas tenu l'engagement qu'il avait pris de démanteler l'état-major présidentiel, unité de sécurité présidentielle liée à de graves violations des droits de l'homme pendant le conflit.

8. La discrimination demeure généralisée, les progrès réalisés en ce qui concerne les transformations radicales envisagées dans l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones demeurant insuffisants. La Police nationale civile, pierre angulaire des efforts déployés pour renforcer l'autorité du pouvoir civil, a connu des débuts prometteurs, mais a besoin de ressources plus importantes pour affronter une crise en matière de sécurité publique. Le nombre de lynchages est de nouveau en hausse, ce qui met en évidence les faiblesses des institutions responsables de la justice et de la sécurité publique, ainsi que la culture de violence que le conflit armé a léguée au pays. Dans les zones rurales, les conflits sociaux persistent et s'aggravent en raison du manque de progrès en ce qui concerne les questions foncières et d'autres aspects de l'accord socioéconomique. Les efforts tendant à mettre en place une assiette fiscale capable de soutenir un programme de modernisation à long terme sont loin d'avoir atteint les objectifs fixés par les accords de paix.

9. Alors que la Mission prépare son départ, une nouvelle dynamique engendre d'autres préoccupations. On assiste à une résurgence d'attaques et de menaces contre les militants des droits de l'homme au cours des premiers mois de l'année, probablement le fait de groupes clandestins formés notamment d'anciens officiers. Ces incidents n'ont pas fait l'objet d'enquêtes sérieuses. Un autre sujet de grave préoccupation est la réorganisation récente, en tant que groupe de pression,

d'anciens membres des milices paramilitaires auxquelles on avait attribué la responsabilité de violations massives des droits de l'homme pendant le conflit armé. En examinant les demandes d'aide émanant de ces groupes, le Gouvernement devrait envisager de prendre des mesures susceptibles d'aider à effacer les séquelles du conflit et à promouvoir la réconciliation, conformément à l'esprit des accords de paix.

10. Les élections prévues pour décembre 2003 ajoutent un élément d'incertitude et de conflit potentiel. Le processus électoral pourrait détourner l'attention du programme de paix ou engendrer des politiques contraires aux accords de paix. Selon le calendrier prévu, la MINUGUA quittera le Guatemala dès que les nouvelles autorités seront en place et avant que le nouveau gouvernement ait pu faire la preuve de son attachement aux accords de paix. Certains représentants du Gouvernement, organisations de la société civile et membres de la communauté internationale craignent qu'un vide ne soit créé, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, des droits des autochtones, de la démilitarisation et du renforcement de la société civile.

11. Il n'en reste pas moins qu'il y a également des signes encourageants. Des organisations de la société civile veillent activement, et à divers niveaux, à ce que les politiques des pouvoirs publics soient formulées et appliquées conformément aux accords de paix. Les gouvernements donateurs se sont manifestement engagés à financer le processus de paix tout en précisant que leur assistance est tributaire d'une accélération de l'application des accords de paix. Les nouveaux responsables du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et le ministère public se sont engagés à améliorer leurs institutions, qui sont toutes deux essentielles pour protéger les droits de l'homme et rendre la justice accessible à tous les Guatémaltèques.

12. En octobre 2002, des verdicts ont été rendus dans deux affaires qui ont fait date dans le domaine des droits de l'homme. Dans une affaire, un ancien officier de rang élevé de l'armée guatémaltèque a été condamné pour avoir ordonné en 1990 le meurtre de l'anthropologue Myrna Mack. Quelques jours plus tard, une cour d'appel a annulé la condamnation de quatre hommes dans l'affaire de l'assassinat de l'évêque Juan Gerardi en 1998, invoquant des erreurs de procédure qui nécessiteraient un nouveau procès. Ceux qui ont cherché à établir la vérité et les responsabilités en ce qui concerne ces meurtres sont dignes de louanges. Le simple fait que ces procès aient eu lieu témoigne des progrès, aussi timides soient-ils, accomplis dans l'instauration d'un état de droit au Guatemala et augure bien d'un avenir où les tribunaux pourront assurer que justice soit faite pour tous.

13. Les récentes déclarations du Président sont également une source d'encouragement. Prenant la parole à l'Assemblée générale en septembre 2002, le Président Portillo a réaffirmé l'attachement de son gouvernement au processus de paix. Il a également demandé que le mandat de la MINUGUA soit prorogé jusqu'en 2004. Par la suite, lors d'un discours à l'occasion de la Journée de l'indépendance du Guatemala, le Président a fait d'autres déclarations encourageantes dans lesquelles il s'est engagé à mettre en oeuvre des volets des accords de paix, à renforcer le Fonds national pour la terre, à continuer de réduire les effectifs de l'armée, à intensifier les efforts tendant à mettre fin aux attaques contre les militants des droits de l'homme et à mettre en oeuvre un programme national d'indemnisation des victimes de la guerre, une des nombreuses recommandations non encore

appliquées de la Commission de clarification historique. Les négociations entamées entre le Gouvernement et des organisations de victimes permettent d'espérer que ce programme d'indemnisation pourra être appliqué.

14. Un autre signe encourageant est la convocation de tables rondes thématiques consacrées à des questions nationales stratégiques sous les auspices conjoints du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation des États américains. Ces tables rondes – sur les questions agraires et le développement rural, les peuples autochtones, les droits de l'homme, la justice et la sécurité publique, la modernisation de l'armée et la promotion d'une culture de paix et de réconciliation – ont été organisées à la suite de l'appel lancé lors de la réunion du Groupe consultatif tenue à Washington en faveur d'une poursuite du dialogue entre le Gouvernement guatémaltèque, la société civile et le secteur privé. Elles offrent au Guatemala une nouvelle occasion de parvenir à un consensus sur le programme de paix et de faire progresser le processus de réconciliation nationale.

III. Structure et effectif de la Mission proposés pour 2003

15. La MINUGUA a continué en 2002 de s'acquitter de son mandat de vérification de l'application des accords de paix et a poursuivi ses activités d'assistance technique, de bons offices et d'information au sujet de ses activités et des résultats de la vérification. La Mission a publié des rapports spéciaux destinés au public guatémaltèque sur l'état des droits des populations autochtones, la réforme de l'enseignement, les exécutions sommaires et les engagements concernant les effectifs et le rôle de l'armée. La MINUGUA a participé activement aux travaux de commissions créées au titre des accords de paix et a servi à la communauté internationale de point de référence central au sujet de ces accords. Sur le terrain, la MINUGUA a poursuivi ses activités de vérification, d'éducation du public au sujet des accords de paix, de promotion de la participation de la base aux organes d'administration locale aux fins de la planification du développement et à offrir ses bons offices afin de contribuer à désamorcer les conflits sociaux, qui découlent bien souvent de la non-application des accords.

16. La MINUGUA a également entrepris un programme de transition dont l'objet est de renforcer la capacité de l'État et des institutions de la société civile du Guatemala, ainsi que de la communauté internationale, afin de faire progresser le programme de paix après le retrait de la Mission. Une attention particulière a été accordée au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme, qui a un mandat de vérification des droits de l'homme. Tout en intensifiant les activités de transition, la MINUGUA continuera de vérifier l'application des accords de paix et d'user de ses bons offices et de ses fonctions d'information pour promouvoir l'application plus intégrale pendant la dernière partie de son mandat.

17. La Mission devra s'acquitter de sa tâche dans le cadre des réductions budgétaires progressives engagées au cours des exercices antérieurs. De ce fait, je propose une nouvelle réduction de la MINUGUA en 2003. Les économies tiennent essentiellement à la réduction des dépenses d'administration et aux compressions d'effectifs du personnel international au siège de Guatemala. La vérification portera de plus en plus sur les engagements concernant les accords de paix jugés indispensables à la viabilité du processus. Un effort particulier sera fait pour

documenter l'expérience de près de 10 ans de la Mission et analyser les enseignements tirés.

18. Les bureaux extérieurs de la MINUGUA conserveront leurs effectifs actuels, ce qui permettra de maintenir une capacité de vérification réduite mais ciblée tout en développant les activités de transition visant à renforcer les intervenants locaux, notamment les organisations autochtones, les bureaux locaux du Médiateur pour les droits de l'homme, les tables rondes départementales pour la paix et les conseils de développement qui assurent une plus grande participation de la base à la planification du développement. La présence sur le terrain, indispensable pour désamorcer les conflits et dissuader les violations des droits de l'homme, sera particulièrement importante pendant la campagne électorale de 2003. En prévision des changements, le bureau régional de Guatemala a déjà été déplacé, ce qui facilite l'accès de la population et assouplit les contacts avec les partenaires de la transition et la société civile.

19. Au siège de la MINUGUA, le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général a été rationalisé grâce à l'incorporation des fonctions du Service de suivi au Bureau du Conseiller politique, chargé de l'analyse politique et de la communication de rapports au Siège de l'ONU, de la fourniture d'avis au Représentant spécial du Secrétaire général au sujet des stratégies et politiques globales de la Mission et d'un rôle moteur dans la rédaction des rapports de la Mission. Le bureau du porte-parole développera ses campagnes d'information visant à consolider l'appui du public aux accords de paix, tout en renforçant les activités d'explication de la transition.

20. Au début de 2002, le Service de transition a été constitué au siège de la MINUGUA pour fournir des avis stratégiques et un appui technique au Représentant spécial du Secrétaire général au sujet de la transition, élaborer le plan de travail de la Mission et les critères applicables à la transition et suivre l'évolution de la transition. Ce groupe continuera de désigner les partenaires de la transition parmi les entités de l'État, les institutions de paix et les organismes de la société civile, et proposera des politiques visant à leur transférer l'information et le savoir-faire de la Mission. On s'attachera en particulier à coordonner le renforcement institutionnel du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme, qui constitue l'entité étatique clef pour la défense des droits de l'homme et un élément stratégique de la transition. À cet effet, un protocole d'accord a été signé en octobre pour constituer le cadre de la coopération future. Par ailleurs, le Groupe s'attachera, de concert avec le bureau du coordonnateur résident, les organismes et programmes compétents du système des Nations Unies et les institutions de coopération bilatérale, à rechercher l'appui politique et financier requis en faveur des partenaires nationaux de la transition.

21. Trois projets restants au titre du fonds d'affectation spéciale – appui aux initiatives législatives du programme de paix (PROLEY), information au sujet du processus de paix et renforcement des tables rondes départementales – continueront de jouer un rôle important pour ce qui est de l'efficacité de la Mission.

22. La vérification par la MINUGUA de l'application des accords de paix restera articulée autour de quatre grands domaines : droits de l'homme, droits des populations autochtones, renforcement du pouvoir civil et politique économique et développement rural. En outre, la Mission suivra de près la manière dont le Gouvernement honore les promesses faites au Groupe consultatif pour ce qui est des accords de paix et des droits de l'homme. Toutefois, dans chaque domaine de fond,

la vérification sera axée sur les engagements stratégiques qui doivent assurer la viabilité du processus de paix. Au cours de l'année à venir, les différents services du siège de la Mission subiront une réduction et joueront un rôle consultatif, compte tenu de la nécessité de cibler la vérification sur un nombre réduit de domaines et d'accorder davantage d'importance aux activités de transition. Les quatre groupes consultatifs, de même que les bureaux régionaux, consacreront davantage de temps de travail et de ressources au renforcement des partenaires de transition guatémaltèques, y compris les organes constitutionnels et les institutions de paix.

23. Le Groupe consultatif pour les droits de l'homme établira, en concertation avec le Service de transition, la priorité des activités visant à renforcer la capacité en matière de vérification du Médiateur pour les droits de l'homme. Le Groupe consultatif pour les droits des populations autochtones continuera d'appuyer l'organisation de l'action des groupes autochtones concernant les accords de paix et travaillera en étroite collaboration avec le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme pour renforcer ses capacités en la matière. Ce groupe consultatif coordonnera étroitement ses activités en 2003 avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme. Le Groupe consultatif pour le renforcement du pouvoir civil mettra l'accent sur les réformes fondamentales qui devraient concrétiser la transition, et notamment les réformes de la politique et de la doctrine de défense préconisées dans les accords de paix. Quant au Groupe consultatif pour la politique économique et le développement rural, qui devrait pouvoir subir des réductions de personnel supplémentaires avant la fin de l'année, il établira l'ordre de priorité des travaux en matière de politique de développement rural et concernant la question des terres, source de conflit croissant.

24. Afin d'assurer comme il convient la documentation et l'analyse de l'expérience de la MINUGUA, un nouveau groupe de l'histoire et des enseignements tirés de la Mission rédigera l'histoire officielle de la MINUGUA et établira un rapport sur les enseignements tirés. Les documents de la Mission seront classés dans des archives nationales et internationales consultables. Au titre de la transition, les enseignements tirés des projets réalisés au titre du fonds d'affectation spéciale seront incorporés à la planification de projets d'assistance technique internationaux qui se poursuivront après le départ de la MINUGUA. En tirant systématiquement les enseignements du passé, ce nouveau groupe devrait être utile aussi bien aux Guatémaltèques qu'aux responsables de la conception de futures opérations de paix des Nations Unies.

25. Le processus de démobilisation et de désarmement étant maintenant achevé et du personnel civil gérant de façon compétente les questions qui relèvent de la réforme de l'armée et de la police, les postes de conseiller militaire et de conseiller de police ne seront plus nécessaires. Un observateur de police restera dans chaque bureau régional pour participer à la vérification d'affaires intéressant les droits de l'homme. Ces observateurs surveilleront également les efforts de réforme concernant la sécurité publique et les forces armées.

26. En consultation avec la MINUGUA et le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement a adapté ses interventions pour tenir compte des priorités du programme de paix et pouvoir combler les lacunes éventuelles créées par le départ de la MINUGUA. Une nouvelle initiative concerne la mise en place d'un projet relatif à la sécurité publique et à la réforme de l'armée qui commencera à être exécuté à la fin de 2002. Le personnel du projet

collaborera étroitement avec le personnel du groupe consultatif pour le renforcement du pouvoir civil de la MINUGUA.

IV. Observations

27. La question de savoir si le processus de réforme en cours au Guatemala est viable à long terme dépendra de l'aptitude des parties guatémaltèques à mener à terme la mise en oeuvre du schéma directeur pour la paix et la démocratie énoncé dans les accords. Présente depuis huit ans au Guatemala, la MINUGUA a commencé à prendre des dispositions pour le jour où son rôle en tant que partisan et surveillant des réformes et observateur des droits de l'homme sera confié à des Guatémaltèques. En prévision de ce jour, j'appelle tous les Guatémaltèques à se consacrer à l'édification d'une société juste et respectueuse des droits capable de subvenir aux besoins de base de tous les citoyens. Je tiens en particulier à renouveler mon appel au Gouvernement guatémaltèque et à l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca, en tant que signataires des accords, pour qu'ils assument leurs responsabilités en ce qui concerne le programme de paix.

28. Il appartient au Gouvernement guatémaltèque de continuer à appliquer les accords de paix en dépit de la faiblesse des ressources disponibles, du peu de temps dont il dispose et des obstacles politiques auxquels il se heurte. La communauté internationale est prête à fournir son appui à condition que les autorités guatémaltèques fassent preuve de volonté politique. Pour ce faire, elles devront prendre les mesures nécessaires pour exécuter les engagements non encore honorés pris dans le cadre des accords de paix, et notamment mieux lutter contre l'impunité en procédant à des enquêtes sur les attaques dirigées contre des militants des droits de l'homme et en exécutant un programme d'indemnisation des victimes de la guerre; apporter un appui budgétaire suffisant au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme, à la Police civile nationale et au ministère public, ainsi qu'à des programmes d'enseignement et de santé; faire des progrès concrets dans la lutte contre la discrimination raciale et assurer l'accès de l'importante population autochtone du Guatemala à la justice et aux autres services publics; et, enfin, mener une action plus déterminée en vue de redéfinir le rôle des forces armées en temps de paix, et notamment de démanteler l'état-major présidentiel. Les campagnes électorales ayant déjà commencé, j'appelle toutes les forces politiques du pays à faire en sorte que le processus électoral se déroule de façon constructive et pacifique de manière à réaffirmer l'engagement pris par le Guatemala de persévérer dans la voie du processus de paix.

29. Les mois à venir seront également cruciaux pour assurer que les organisations internationales incorporent intégralement le programme de paix dans leurs priorités. Au sein du système des Nations Unies, d'importants progrès ont été faits à cet égard, en 2002, dans le cadre de différents groupes de travail thématiques interorganisations. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a pris d'importantes mesures en vue de renforcer sa présence au Guatemala. La mission concluante du Rapporteur spécial sur les peuples autochtones au début de septembre a été une première étape importante dans la détermination du rôle que ce mécanisme pourra jouer une fois que la Mission aura quitté le pays.

30. La Mission est déjà pleinement engagée dans un programme de transition, qui sera intensifié en 2003. Rien ne permet cependant d'affirmer que les secteurs de la société guatémaltèque qui retiennent l'attention pendant la période de transition seront suffisamment robustes pour assumer leurs responsabilités supplémentaires d'ici le départ prévu de la MINUGUA. Les risques de voir un vide se créer dans des domaines aussi importants que les droits de l'homme, les droits des autochtones et la démilitarisation risquent de devenir plus manifestes si les tendances politiques actuelles se maintiennent. Au cours des derniers mois, je me suis inquiété de plus en plus de la détérioration de la situation en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, la polarisation croissante et l'insuffisance des ressources allouées à des secteurs tels que la sécurité publique, la justice, l'enseignement et la santé. Alors que la situation est déjà précaire, des mesures seront prises pour remédier à ces insuffisances dans le contexte du changement de gouvernement prévu pour janvier 2004.

31. Étant donné les problèmes qu'il reste à régler, que j'ai exposés dans le présent rapport et dans mon rapport de vérification précédent (A/56/1003), je recommande que l'Assemblée générale approuve une prorogation du mandat de la MINUGUA du 1er janvier au 31 décembre 2003. Pour que la MINUGUA puisse s'acquitter des tâches qui en découleront, j'engage les États Membres à allouer les ressources nécessaires. Pendant la période du mandat, je continuerai de rendre compte à l'Assemblée de la façon dont le Guatemala respecte les accords de paix tout en étudiant attentivement les meilleurs moyens d'aider le pays au cours de la prochaine phase de la consolidation de la paix. Étant donné que le Gouvernement guatémaltèque a demandé que le mandat de la MINUGUA soit prorogé jusqu'en 2004, j'entamerai des consultations avec les États Membres intéressés et tiendrai l'Assemblée informée du déroulement de ces entretiens.